Communiqué

Le 2 juin 2016 Numéro 1516-28

Aux enseignantes ayant été en retrait préventif (CSST) durant l'année scolaire 2008-2009

Objet : Règlement du grief relatif aux coupures de traitement des enseignantes en retrait préventif (CSST) durant l'année scolaire 2008-2009

Mesdames,

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) souhaite vous aviser de la conclusion d'un règlement de grief. Ce dernier contestait les coupures de traitement effectuées auprès des enseignantes ayant bénéficié d'un retrait préventif en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) lors de l'année scolaire 2008-2009.

Si vous avez été en retrait préventif durant l'année scolaire 2008-2009 (août 2008 à juillet 2009) **et** que vous n'avez pas reçu de lettre concernant le règlement de ce grief et des sommes dues par l'employeur, vous êtes priées de nous en aviser dans les plus brefs délais, en communiquant par téléphone, avec Marco Montemiglio, conseiller syndical, au 450-978-1513.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Mesdames, nos salutations distinguées.

Le président,

Guy Bellemare

1717, rue Fleetwood, Laval, (Québec) H7N 4B2 * Tél. : 450-978-1513 * Sans frais : 1 877-963-7787 * Télécopieur :450- 978-7075 * www.sregionlaval.ca